

COMMUNE DE HOMMARTING

ARRETE N° 2021 – 003 DU 25 FEVRIER 2021

Circulations sur les voies urbaines

Le Maire de la Commune de HOMMARTING,

Vu le code des communes,

Vu le code de la route,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Régions, Départements et des communes,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre toutes les mesures à assurer la sécurité et commodité de la circulation sur les voies urbaines,

En raison de la réalisation de travaux d'extension des réseaux eau potable et assainissement, Rue du Calvaire à HOMMARTING, par l'entreprise REICHART, pour la période du mercredi 03 mars 2021 et jusqu'à la fin des travaux :

- **La circulation sera interdite au niveau du chantier durant cette période.**

ARRÊTÉ

Article 1 : A compter du 03 mars 2021 et jusqu'à la fin des travaux, en raison de la réalisation de travaux d'extension des réseaux eau potable et assainissement, Rue du Calvaire à HOMMARTING :

- **la circulation sera interdite au niveau du chantier durant cette période.**

Article 2 : Une signalisation routière sera assurée par l'entreprise.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- L'entreprise REICHART,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sarrebourg.



Fait à HOMMARTING, le 25 février 2021

Le Maire,

Jean - Louis NISSE